

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2026

---

ACCÉLÉRER LA PRÉVENTION CARDIO-NEURO-VASCULAIRE ET ANTICIPER UN  
RISQUE SANITAIRE ET SOCIAL MAJEUR - (N° 2309)

Adopté

N° AS34

## SOUS-AMENDEMENT

présenté par  
M. Muller

à l'amendement n° AS24 de M. Neuder  
-----

### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« artérielle »,

insérer les mots :

« , l'obésité ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à intégrer explicitement l'obésité parmi les facteurs de risque pris en compte dans la prévention des maladies neuro-cardio-vasculaires.